

Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

70, Boulevard Magenta

75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

70, Boulevard Magenta

75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de

son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

Bureau International Catholique de l'Enfance

COMPTE DE RESULTAT de l'exercice 2018 en Euros

COMPTE DE RESULTAT	2 018	2 017
<i>Produits d'exploitation</i>		
Collectes de fonds	2 225 785	2 420 742
Legs et donations	596 297	512 686
Subventions	269 972	1 048 723
Cotisations membres	8 108	12 607
Autres recettes	19 430	24 160
Sous-total I	3 119 592	4 018 918
<i>Charges d'exploitation</i>		
Achats et ch.externes	1 418 231	1 595 199
Salaires et charges sociales	1 037 554	1 154 663
Subventions attribuées	354 202	828 808
Dotations amortissements et provisions	13 220	30 271
Autres charges		
Sous-total II	2 823 207	3 608 941
Résultat d'exploitation I - II	296 385	409 977
Produits financiers	6 407	20 907
Charges financières	23 516	18 558
Résultat financier	-17 109	2 349
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	0	0
<i>Report des ressources non utilisées</i>	363 333	532 920
<i>Engagements à réaliser/ress.affectées</i>	272 526	499 391
Résultat de l'exercice	370 083	445 855

BICE Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois pour l'année 2018

EMPLOIS	Emplois de 2018 compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public concernées sur 2018(3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2018 compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018 (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		1 300 166
1 - MISSIONS SOCIALES	1 643 334	1 249 419	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	2 814 105	2 814 105
L.1. Réalisées en France			L.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	270 069	337 407	- Dons manuels non affectés	2 155 472	2 155 472
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	53 180	53 146
L.2. Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés	605 453	605 493
- Actions réalisées directement	1 021 238	1 012 011	- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	351 007	0	L.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	984 850	902 559	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	269 625	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	904 850	902 559	3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4 - AUTRES PRODUITS	52 576	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	368 846	292 240			
		3 444 220			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	2 857 836		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	3 136 307	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	372 536		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	363 333	
			IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		169 885
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	378 083		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	3 499 640		VI - TOTAL GENERAL	3 499 640	3 183 991
V - Part des acquisitions d'immobilisations linéaire de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 444 220	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 444 220
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		1 570 851
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévoles		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0		Total	0	

(1) La colonne 1 correspond aux charges du compte de résultat classées par "Nature"

(2) La colonne 2 correspond aux ressources collectées sur l'année, données reprises du compte de résultat

(3) La colonne 3 correspond à l'affectation des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice par types d'emplois

(4) La colonne 4 correspond au suivi des ressources collectées auprès du public

Bureau International Catholique de l'Enfance

ANNEXE

au bilan, au compte de résultat et au compte d'emploi des ressources

Exercice de 12 mois du 01/01/2018 au 31/12/2018

I. PRESENTATION GENERALE DU BICE

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948.

La mission sociale du BICE, inspirée par les valeurs de l'Évangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, met en œuvre des projets sur le terrain et constitue un lieu de rencontres, d'échanges, de recherche et de sensibilisation du public sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

Les bureaux du BICE sont situés au siège social à **Paris** (présidence, collecte, relations avec les donateurs, communication), et à **Genève** (secrétariat général, direction des programmes, relations avec les membres, recherche, représentation auprès des institutions internationales).

Le rôle du BICE est de constituer un réseau d'organisations auxquelles il apporte ses expériences et réflexions sur les droits de l'enfant, et avec lesquelles il met en œuvre des programmes qu'il conçoit et coordonne.

Cette mise en œuvre est assurée d'une part par les membres et partenaires qui mettent leurs moyens humains et matériels au service du programme concerné, d'autre part par les moyens humains du BICE qui la coordonne.

Ces programmes sont financés par la générosité du public pour les moyens du BICE, et par les bailleurs de fonds qui financent une part des coûts des membres et partenaires, directement ou par l'intermédiaire du BICE.

Le coût global des programmes coordonnés par le BICE n'est ainsi que partiellement reflété dans ses comptes qui n'intègrent ni les subventions versées directement aux membres ou partenaires ni les coûts internes encourus par eux.

Le BICE a constitué en 1987 une fondation de droit suisse « Pro BICE » qui « *a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier* » (Art 2 des Statuts)

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le résultat du BICE pour l'exercice 2018 ressort en excédent de 370 K€ contre 446 K€ en 2017, deux années ont été marquées par un niveau exceptionnel de legs et donations: 596 K€ en 2018 et 513 K€ en 2017.

Par contre le report temporaire du financement de notre principal programme a très fortement diminué les subventions reçues (270 K€ contre 1.049 K€ en 2017), et donc des versements à nos partenaires, impactant sensiblement le ratio missions sociales/ressources, qui devrait s'améliorer nettement en 2019.

La Fondation Pro Bice France, constituée en 2015 sous l'égide de la Fondation Caritas France, a collecté 19 K€ en 2018 (dons IFI) contre 87 K€ en 2017 (dons ISF).

III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables, en particulier le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 établi par le Comité de la Réglementation Comptable et relatif aux associations et fondations et le règlement 2014-03 du 5 juin 2014.

1°) Fonds dédiés

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, les frais directs de collecte sont déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions ou les dons affectés reçus, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds ou le donateur.

2°) Enregistrement des dons

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée. Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière constante avec la pratique retenue lors des clôtures précédentes, les dons datés de décembre 2018 mais encaissés en janvier 2019 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 192 K€ au 31 12 2018 contre 177 K€ au 31 12 2017.

3°) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont de 3 ans pour les logiciels, site internet, matériel bureautique et de 5 ans pour les mobiliers, installations et aménagements

4°) Les créances et stocks

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Compte tenu de leur faible valeur, les stocks de cartes de vœux vendues aux donateurs ne sont pas valorisés.

5°) Les opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

6°) La conversion des comptes de l'établissement suisse

Les comptes de bilan de l'établissement suisse sont convertis au cours de clôture et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice 2018. Les pertes en résultant ont été inscrites en perte de change (pour l'écart bilan compte de résultat) et en écart de conversion actif pour l'écart des comptes de liaison entre les bureaux de Paris et Genève.

7°) Fonds associatif

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

8°) Engagements pris en matière de pensions et retraites

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite.

9°) Engagement de crédit-bail

Néant

10°) Mode d'établissement du Compte d'emploi des ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources est présenté en conformité avec le règlement 2008-12 du Comité de la réglementation comptable.

Il présente de manière analytique les ressources du BICE selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte d'Emploi des Ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultats.

Il présente également de manière distincte les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait.

Répartition des Charges

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation est effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes pour les autres frais.

Frais directement affectés

- Les charges salariales sont affectées aux missions sociales (actions sur le terrain et autres missions sociales), aux frais de recherche de fonds, de communication ou de gestion en fonction d'une estimation de la quote-part du temps de chaque membre du personnel affectée à chacune de ces activités,
- Les subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et les frais directs du BICE relatifs à ces actions,
- Les frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement) et de traitement des dons reçus
- Les frais de communication
- Les frais de gestion administrative, comptable et statutaire

Frais indirectement affectés

Ces frais sont les frais généraux du BICE autres que ceux directement affectables (frais de locaux, frais informatiques...) qui sont répartis, pour chacun des deux bureaux, au prorata de la répartition des coûts salariaux directement affectables.

IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

1°) Immobilisations et Amortissements (en €)

Montants bruts	31 12 2017	Investissements	Sorties & change	31 12 2018
Logiciels et internet	25.950			25.950
Agencements	45.889			45.889
Matériel informatique	39.649		1.242	40.891
Total brut	111.488		1.242	112.730
Amortissements	31 12 2017	Dotations	Sorties & change	31 12 2018
Logiciels et internet	18.501	7.449		25.950
Agencements	40.231	5.051		45.282
Matériel informatique	38.558	721	1.223	40.502
Total amortissements	97.291	13.220	1.223	111.734
Total valeur nette	14.197			996
Dépôts & cautions	60.183	144	1.909	62.236
Total Immobilisations	74.380			63.232

2°) Autres créances : 42.673 €

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an.

3°) Valeurs mobilières de placement : néant

Les titres reçus en donation en 2018 ont été vendus en bourse en 2018

4°) Disponibilités : 3.408.440 €

A l'exception du compte sur livret ouvert en France pour le maximum légal (83 K€ intérêts inclus) et des sommes en cours d'encaissement (192 K€) elles sont constituées exclusivement de comptes à vue.

5°) Charges constatées d'avance : 42.232 €

Il s'agit de charges d'exploitation comptabilisées par avance en 2018 et reportées sur l'exercice à venir.

6°) Les fonds propres

Evolution des fonds propres	Au 31/12/18	Au 31/12/17	Au 31/12/16	Au 31/12/15	Au 31/12/14	Au 31/12/13
Fonds associatif	967.745	967.745	967.745	967.745	967.745	967.745
Report à nouveau	1.311.586	865.731	393.675	-27.532	123.746	-157.211
Résultat de l'exercice	370.083	445.855	472.056	421.207	-151.279	280.957
Total fonds propres	2.649.414	2.279.330	1.833.476	1.361.420	940.212	1.091.491

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

7°) Les fonds dédiés pour 541.681 €

L'évolution des fonds dédiés a été la suivante (en euros)

	Total
Au 31 décembre 2017	622.144
- Report de ressources non utilisées	363.333
+ Ressources restant à utiliser	272.526
Ecart de change	10.344
Au 31 décembre 2018	541.681

Les fonds dédiés comprennent 100 K€ non utilisés depuis plus de 2 ans.

8°) Dettes : 366.461 €

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

	En France	A l'étranger	Total 2018	Total 2017
Collecte de fonds	2.215.342	10.443	2.225.785	2.420.742
Legs et donations	538.379	57.918	596.297	512.686
Subventions	47.535	222.437	269.972	1.048.723
Cotisations membres	0	8.108	8.108	12.607
Autres recettes	19.425	5	19.430	24.160
Total	2.820.372	298.910	3.119.592	4.018.918
Rappel 2017	2.696.311	1.322.607	4.018.918	

Rapprochement du compte de résultat avec le compte d'emploi des ressources

Produits d'exploitation	3.119.592
Produits financiers	6.407
Produits exceptionnels	0
Total des produits du compte de résultat	3.125.999
Diverses charges et produits réaffectés dans le CER	10.307
Total des ressources figurant au compte d'emploi des ressources	3.136.306

VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

En milliers d'euros		2018	% 2018	% 2017
Total ressources	Y compris reprise fonds dédiés	3.499	100%	100%
Missions sociales	Y compris dotation fonds dédiés	1.915	54.7%	63.8%
Frais de recherche de fonds		905	25.9%	19.4%
Frais de fonctionnement		309	8.8%	7.0%
<i>Résultat</i>		370	10.6%	9.8%

La structure de ces ratios est directement liée à la nature des activités du Bice qui conçoit et coordonne des programmes (Enfance sans Barreaux, Bientraitance...) réalisés par les organisations membres et partenaires, et dont une part importante des financements ne transitent pas par le Bice comme pour les projets directement soutenus.

Le coût total de ces programmes est en effet bien supérieur à celui pris en charge par le seul Bice puisqu'il inclut les coûts de ces organisations financés sur leurs propres fonds propres ou par des bailleurs qui leur versent directement les fonds.

En ce qui concerne l'utilisation des seules ressources provenant de la générosité du public (dons et legs), les éléments sont les suivants :

En milliers d'euros	2018	% 2018	%2017
Total ressources	2.814	100%	100%
Missions sociales	1.249	45%	49%
Frais de recherche de fonds	903	32%	30%
Frais de fonctionnement	292	10%	10%
<i>Variation du solde des ressources</i>	370	13%	12%

Compte tenu du modèle économique du Bice (cf § I), la lecture de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public ne peut se faire sans se référer à l'utilisation du total des ressources.

VII AUTRES INFORMATIONS

7.1 EFFECTIFS SALARIES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN MOYEN PAR ETABLISSEMENT

Au 31 décembre 2018 le BICE emploie (personnel salarié à l'exclusion des bénévoles et des stagiaires) 14 personnes, soit 12.8 personnes en équivalent temps plein.

	Effectif	Equivalent TP
Paris	5	4.5
Genève	9	8.3

Bénévoles

Outre le Président, le Trésorier et le Directeur financier, le Bice bénéficie de l'assistance occasionnelle de quelques bénévoles. La valorisation au SMIC de tous ces bénévoles représente environ 10 K€.

7.2 LEGS EN COURS DE REALISATION

Les legs en cours de réalisation au 31 décembre 2018 sont constitués :

- de biens immobiliers, pour un montant total estimé à environ 100 K€
- de contrats d'assurance vie ou de liquidités pour environ 232 K€

7.3 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

Au 31 décembre 2018, les engagements reçus des bailleurs de fonds pour le financement des dépenses des programmes s'élèvent à 550 K€.

En contrepartie l'engagement du Bice est de réaliser les projets ainsi financés.

7.4 INFORMATIONS DIVERSES

Le montant global des rémunérations versées aux trois principaux dirigeants (Président, Secrétaire Générale, Trésorier) n'est pas communiqué car il reviendrait à donner une information individuelle.

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux trois et cinq salariés les mieux rémunérés au cours de l'exercice s'élève respectivement à 289 et 416 K€.

Le montant global des frais (hors ceux pris directement en charge) remboursés aux administrateurs en 2018, sur justificatif, s'élève à 8 K€. Aucun montant forfaitaire n'est remboursé aux administrateurs.

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes est de 17,5 K€ TTC au titre de l'exercice 2018

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE : NEANT